

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Convocation : le 10 septembre 2024

Affichage : le 11 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 14 présents et 18 votants

Le seize septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Étaient présents : Mesdames Catherine Guillemant, Anne-Marie Lamy, Emmanuelle Marion, Viviane Clairel Sophie Raous, Anne-Françoise Assimingué et Messieurs Louis Lebocey, Sylvain Tranquart, Jean-Marc Cambier, Frédéric Clouet, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Patrick Ledoux, Jocelyn Parot

Absents excusés : Mesdames Marianne Pinchart-Lainé, Nadège Reboursière, Julienne Barat, Gaëlle Enfrein et Messieurs Pascal Jouin, Jean-Luc Poisnel, Jean-Baptiste Collet, Samuel Dupont,

Pouvoirs de : Madame Marianne Pinchart-Lainé à Madame Anne-Marie Lamy, de Madame Nadège Reboursière à Madame Emmanuelle Marion, de Monsieur Pascal Jouin à Monsieur Alain Tranchido, de Monsieur Jean-Luc Poisnel à Madame Viviane Clairel

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie Lamy

Patrick Ledoux annonce la mise en disponibilité pour deux ans de Marie Decaëns, Secrétaire Générale, à compter du 14 octobre 2024 et l'arrivée de Julie Calberg-Ellen.

Julie Calberg-Ellen présente son parcours professionnel : juriste de formation, elle est spécialisée en droit des collectivités territoriales et en droit de l'environnement. Elle est actuellement directrice du service vie citoyenne et institutionnelle à la mairie de Mondeville. Dans le cadre de ses fonctions elle veille à la légalité des décisions prises. Elle conseille les élus et les services en matière de marchés publics et d'exercice de la citoyenneté. Elle assure également le suivi des conseils municipaux.

Patrick Ledoux transmet ses vœux de bon rétablissement à un agent ATSEM, qui a chuté dans la cour de l'école maternelle.

POINTS D'ACTUALITÉ

Évènements passés :

- Jeudi 11 juillet 2024 à partir de 19 h : 3ème concert gratuit des bords de l'Orne avec Blue Citron (pop française et internationale jazz)
- Dimanche 14 juillet 2024 à 9 h 30 au monument aux morts de la commune (près de la mairie) : dépôt d'une gerbe pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, l'unité de tous les français et l'union de la nation.
- Mercredi 17 juillet 2024 : commémorations relatives au 80^{ème} anniversaire de la libération de Bretteville sur Odon et de Louvigny : 16 h 30 : cérémonie à la stèle de Bretteville sur Odon, 17 h : cérémonie au monument de l'avenue des Canadiens de Louvigny et 17 h 30 : salle Brassai : prises de parole, temps convivial et chants de l'époque d'après-guerre par le Chœur à Durée Déterminée (CDD) mené par La Fugue & Compagnie
- Mercredi 17 juillet 2024 à 18 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire de Caen la mer pour élire le nouveau Président suite au résultat des élections législatives sur notre circonscription.
- Jeudi 18 juillet 2024 à partir de 19 h : 4ème concert gratuit des bords de l'Orne avec Good Vibes (swing et bebop)
- Lundi 12 août 2024 de 16 h 30 à 19 h 30 : don du sang à la salle des fêtes à Louvigny

- Du mercredi 28 au dimanche 1^{er} septembre 2024 : accueil d'une délégation d'italiens de Colceresa à Louvigny dans le cadre du jumelage
- Samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2024 : Fête communale St Côme
- Lundi 2 septembre 2024 : rentrée scolaire
- Mardi 3 septembre 2024 à 18 h 30 : comité syndical du SIGRSO (restauration scolaire)
- Samedi 7 septembre 2024 à 10 h 30 à la salle Brassai : concertation avec les 3 conseils municipaux adultes et les 3 conseils municipaux enfants des communes de Bretteville sur Odon, Eterville et Louvigny sur le projet de Glisse Urbaine.
- Mardi 10 septembre 2024 à 18 h : conseil communautaire de Caen la mer
- Lundi 16 septembre 2024 à 19 h : conseil municipal à la mairie de Louvigny

Évènements à venir :

- Du vendredi 20 au lundi 23 septembre 2024 : accueil d'une délégation d'anglais de Feniton à Louvigny dans le cadre du jumelage
- Samedi 21 septembre 2024 à partir de 14 h : journée du patrimoine de l'Espace Jeunesse de Louvigny : expositions, ateliers, visite guidée de la commune de Louvigny, livrets jeux...
- Samedi 21 septembre 2024 : 8^{ème} édition du Festival FULL sur les bords de l'Orne à Louvigny à partir de 18h
- Mardi 24 septembre 2024 à 18 h à la mairie de Louvigny : CCAS de Louvigny
- Jeudi 26 septembre 2024 à 18h à la cafétéria du gymnase : AG de l'AMAP
- Samedi 28 septembre 2024 de 14 h à 18 h à la cafétéria du Gymnase Y. Noah de Louvigny : l'association La Générale Marabille et la mairie de Louvigny ouvrent un atelier d'aide à la réparation de petits appareils électroménagers et de petits travaux de couture.
- Samedi 5 octobre 2024 de 9 h 30 à midi, place F. Mitterrand : collecte éphémère par la Coop 5 pour 100 des déchets d'éléments électriques et électroniques ainsi que de meubles qui seront recyclés ou réemployés
- Dimanche 6 octobre 2024 de 14 h à 19 h à la Salle des fêtes de Louvigny : à l'occasion de la semaine bleue, le département du Calvados organise en lien avec l'association Danses et loisirs son traditionnel "bal des seniors" avec goûter : après-midi entièrement gratuite
- Mercredi 9 octobre 2024 à 12 h 30 à la Salle des fêtes de Louvigny : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations.
- Jeudi 10 octobre 2024 à partir de 16 h 45 : 1^{ère} réunion du comité de pilotage en charge du projet municipal de renaturation de la cour de l'école Hubert Reeves : présentation de la démarche par le CAUE (Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement)
- Lundi 14 octobre 2024 à partir de 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal : REPORTE AU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024
- Mercredi 11 novembre 2024 à 9 h à la mairie de Louvigny : commémoration avec les anciens combattants.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, expose aux membres du conseil municipal l'approbation de la décision modificative budgétaire n°2 pour l'année 2024 ci-après :

Vu la réunion du bureau municipal du 9 septembre 2024,

Section de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement : il y a lieu de faire les ajustements suivants :

+ 2 315 € en compte 60623 Alimentation : pour le pain fourni aux écoles par les 2 boulangeries de la commune. Déjà fournisseur pour la restauration du midi, il a été proposé d'étendre cette mesure aux goûters du pôle élémentaire.

+ 10 000 € en compte 60632 Fournitures de petits équipements : ce sont des dépenses d'achats de fournitures pour des travaux de réparation et d'entretien des bâtiments faits en interne, en général réalisés par notre agent technique ce qui coûte beaucoup moins cher que de faire intervenir un prestataire extérieur.

+ 900 € en compte 614 : charges locatives sur la salle Brassai, nous n'avions pas assez budgété.

+10 000 € en compte 61521 entretiens terrains : en effet suite à la création de la Lisière du Pré Normand, nous avons passé un marché d'entretien et de remplacement le cas échéant des espèces végétales.

+ 9 000 € en compte 61558 : entretiens bien mobiliers : il s'agit des dépenses de réparations de mobiliers ou éléments faisant partie parfois de bâtiment.

+ 5 000 € en compte 6161 assurances : il s'agit d'ajustements sur nos contrats dont la SMACL pour lequel le calcul est fait sur la base des effectifs sur l'année n-1.

+ 3 000 € en compte 626 : frais postaux et de télécom, nous avons souscrit un contrat d'envoi de SMS en cas d'inondations et les envois postaux ont été plus nombreux avec la mise à jour des listes électorales et des élections 2024.

+ 500€ en compte 627 frais bancaires : ajustement lié à la ligne de trésorerie.

+ 150 € en compte 6281 concours divers pour ajustement du réel par rapport au budget.

+ 122 € en compte 635 taxes foncières ~~en~~ reçues par la commune

+ 4 175 € en compte 673 titres annulés : il s'agit de l'antenne relais téléphonique Orange que l'on a facturé 2 fois en 2023, ils nous ont remboursés mais ce titre était sur l'exercice précédent et la nomenclature comptable nous oblige à l'inscrire en charges exceptionnelles.

Pour parvenir à l'équilibre nous diminuons le prélèvement du fonctionnement vers l'investissement : - 26 428 €

En recettes de fonctionnement :

+ 500 € en compte 7088 produits d'activités annexes : location sono, frais de ménage facturés ou avances sur charges des locations en dépassement par rapport au budget

+ 10 000 € en compte 6459 remboursements sur charges de personnel : les prévisions de remboursements SMACL (absences des agents) devraient se situer aux alentours de 50 000 € cette année.

+ 160 € en compte 744 FCTVA : nous avons eu plus que prévu

- 3 720 € en compte 70876 autres produits GFP, nous avons eu l'information de Caen la mer selon laquelle il n'y aurait plus de remboursement du temps de travail effectué par la secrétaire générale pour le compte de Caen la mer.

+ 10 794 € en compte 752 locations, car nous constatons davantage de locations des salles communales et l'encaissement de loyers pour l'immeuble place François Mitterrand n'était pas prévu lors de l'élaboration du budget

+ 1 000 € en compte 75888 gains ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) : nous avons perçu plus que prévu

Nous faisons un ajustement des comptes de la subvention PAT Programme Alimentaire Territorial, initialement budgétée en compte 7473 département, qui doit être inscrite en 7488 autres attributions comme comptabilisée

Récapitulatif des mouvements pour la trésorerie :

En FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES		
	COMPTE	+ OU -	MONTANT
011	60623	+	2 315,00 €
011	60632	+	10 000,00 €
011	614	+	900,00 €
011	61521	+	10 000,00 €
011	61558	+	9 000,00 €
011	6161	+	5 000,00 €
011	626	+	3 000,00 €
62	627	+	500,00 €
62	6281	+	150,00 €
023	023	-	- 26 428,00 €
67	673	+	4 175,00 €
63	635	+	122,00€
	TOTAL		18 734,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES			
CHAPITRE	COMPTE	OU -	MONTANT
011	7088	+	500,00 €
013	6459	+	10 000,00 €
74	744	+	160,00 €
70	70876	-	- 3 720,00 €
75	752	+	10 794,00 €
74	7473	-	- 12 750,00 €
74	7488	+	12 750,00 €
75	75888	+	1 000,00 €
TOTAL			18 734,00 €

Section d'investissement

Sur le budget d'investissement 2024, il convient d'ajuster quelques dépenses :

+ 2 310 € en compte 203 Pour la salle Brassai nous avons enregistré une dépense d'architecte non prévue au budget

+ 260 € en compte 2051 Nous avons eu un petit dépassement sur le logiciel de location de salles

- 1 430 € en compte 2135 il s'agit d'un devis pour le remplacement de la baie vitrée à la cantine. C'est finalement une réparation qui a été faite : moins coûteuse, elle est enregistrée en fonctionnement.

+ 910 € en compte 2051 il s'agit de la connexion au portail ENT ONE pour les familles, nous avons prévu 2 années (2023-2024 et 2024-2025)

+ 1 260 € en compte 2135 mises sous alarme des écoles et de l'espace jeunesse qui nous a coûté un peu plus cher avec l'installation de détecteurs supplémentaires et le remplacement de boîtiers.

- 2 500 € en compte 2135 pour les travaux de charpente (moins chers que prévu) et la réfection de l'estrade de l'église (réalisée en interne par notre agent technique)

- 500 € en compte 2188 drapeaux : ceux-ci étaient vendus à l'unité de l'ordre de 15 € donc passés en fonctionnement

- 8 050 € en compte 2135 pour le remplacement de la porte du gymnase : passé en fonctionnement

+ 865 € en compte 203 sur la Lisière du Pré Normand : il s'agit d'un reliquat de facture

+ 1 142 € en compte 212 pour la construction et la pose de la plateforme Grande Rue pour le banc réalisé par l'institut Lemonnier.

+ et – en compte 165 : pour 565 € pour enregistrer la caution de la locataire de l'immeuble, caution qui sera restituée lors de la vente.

- 8 000 € en compte 2135 pour l'amélioration travaux de chaufferie qui vont être moins onéreux que ce qui était inscrit au budget suite à l'appel d'offres.

+ 581 € en compte 2135 pour une rampe d'escaliers installée sur les bords de l'Orne.

+ 13 616,13 € en compte 13462 en dépenses et en recettes pour régularisation d'imputation de 2023 (opérations d'ordre)

+ 1 230 € en compte 1348 : idem

En dépenses d'investissement : il convient de faire ces ajustements nécessaires :

+ et – en reclassement de compte pour la subvention LEADER de 50 000 € prévue dans les RAR de 2023 en compte 1328 qui a dû être enregistrée en compte 1327

Afin d'obtenir l'équilibre en section d'investissement, nous diminuons le prélèvement du fonctionnement à l'investissement de : 26 428 €

Récapitulatif des mouvements pour la Trésorerie :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES		
	COMPTE	+ OU -	MONTANT
20	2051	+	1 170,00 €
20	203	+	3 175,00 €
21	2135	-	- 18 139,00 €
21	2188	-	- 500,00 €
13	13462	+	13 616,13 €
13	1348	+	1 230,00 €
16	165	+	565,00 €
21	212	+	1 142,00 €
	TOTAL		2 259,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RECETTES		
	COMPTE	+ OU -	MONTANT
13	1327	+	50 000,00 €
13	1328	-	- 50 000,00 €
13	13362	+	13 616,13 €
13	1338	+	1 230,00 €
16	165	+	565,00 €
10	10222	+	13 276,00 €
	021	-	- 26 428,00 €
	TOTAL		2 259,13 €

Monsieur Jean-Marc Cambier évoque l'existence d'une application d'alerte et d'information gratuite des habitants sur les téléphones FR-Alert .

Déployé sur le territoire national depuis juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Le bureau municipal se renseignera afin de savoir si une commune peut se doter de ce système en lieu et place de diffusion de SMS groupés en cas d'alerte inondation.

Adopté à l'unanimité des votants.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNÉE AU CCAS D'UTILISER LA CLÉ DOCAPOST DE LA MAIRIE POUR TRANSMETTRE À LA PRÉFECTURE TOUS LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET DÉLIBÉRATIONS</p>
--

Madame Patrick Ledoux, Maire, informe les membres du conseil municipal que le CCAS a délibéré pour dématérialiser ses documents budgétaires.

Pour la transmission dématérialisée de ses documents, afin d'éviter au CCAS l'achat d'un dispositif dédié (clé Docapost) supplémentaire, le conseil municipal autorise le CCAS à utiliser le dispositif de télétransmission de la commune. Lors de ses transmissions, les flux du CCAS seront véhiculés avec son propre SIRET, pour les distinguer de ceux de la commune

Adopté à l'unanimité des votants.

CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE AU GRADE D'ATTACHÉ.E TERRITORIAL.E PRINCIPAL.E ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny présente aux membres du Conseil Municipal le rapport Ressources Humaines ci-après :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé de procéder aux modifications suivantes :

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08 juillet 2024,
Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire générale au grade d'attaché territorial principal, en raison de la demande de mise en disponibilité pendant 2 ans de la secrétaire générale, à partir du 14 octobre 2024.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de secrétaire générale au grade d'attaché territorial principal, permanent à temps complet à raison de 38 heures *hebdomadaires*.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16/09/2024,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Secrétaire Général(e)

Grade : Attaché.e territorial.e principal.e :

Ancien effectif : attaché.e territorial.e principal.e, secrétaire général.e : 0

Nouvel effectif : attaché.e territorial.e principal.e, secrétaire général.e : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **ACCEPTE** de modifier le tableau du personnel communal comme ci-après :

CADRE D'EMPLOI GRADE	Ancienne situation		Nouvelle situation		Agents
	Temps travail	Nbr d'agent	Temps travail	Nbr d'agent	Statutaire (S) ou Contractuel ©
Filière administrative					
Attaché.e territorial.e principal.e	TC	0	TC	1	S
Attaché.e territorial.e	TC	1	TC	1	S
Rédacteur.trice territorial.e 1 ^{ère} classe	TC	1	TC	1	C
Adjoint.e administratif.ve principal.e 1 ^{ère} classe	TC	1	TC	1	S
Adjoint.e administratif.ve principal.e 2 ^{ème} classe	TC	1	TC	1	S
Adjoint.e administratif.ve territorial.e	TC	1	TC	1	S
Adjoint.e administratif.ve territorial.e	TC	1	TC	1	S
Filière technique					
Agent.e de maîtrise	TC	1	TC	1	S
Adjoint.e technique principal.e 1 ^{ère} classe	TC	3	TC	2	S
Adjoint.e technique principal.e 2 ^{ème} classe	TC	2	TC	2	S
Adjoint.e technique territorial.e	TC	2	TC	3	S
Adjoint.e technique territorial.e	TC	1	TC	1	C
Adjoint.e technique territorial.e	12h	3	12h	1	C
Adjoint.e technique territorial.e	6h	0	6h	1	C

Adjoint.e technique territorial.e	11h	0	11h	1	C
Filière sociale					
ATSEM principal.e 1 ^{ère} classe	TC	1	TC	1	S
ATSEM principal.e 2 ^{ème} classe	TC	0	TC	1	S

TC = Temps Complet, S = Statutaire, C = Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants la modification du tableau des emplois.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE SUR ORNE

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny présente aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de la commune de Blainville sur orne au SDEC.

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Éclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Éclairage Public », à compter du 1^{er} janvier 2025.

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'État dans le département.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sophie Raous expose que, suite au départ de la boulangerie de l'hippodrome, il va être proposé aux deux boulangeries bio de Louvigny (bulle de levain et le petit fournil) de fournir à tour de rôle le pain de l'AMAP le jeudi en fin de journée.
- Monsieur Sylvain Tranquart rappelle les vœux de soutien au peuple iranien suite aux manifestations déclenchées par la mort de Mahsa Amini, décédée le 16 septembre 2022. Il regrette ne pas avoir pu obtenir de signe de vie du jeune figurant sur le totem exposé devant l'accueil de la mairie
- Monsieur Louis Lebocey fait un point sur l'activité de Coopasol : la commune de Mondeville s'est retirée, la commune d'Ifs participe peu, le coordinateur ne travaille plus pour l'association à la suite d'une rupture conventionnelle. Louis pense que l'association va bientôt être dissoute car le climat politique est toujours aussi tendu au Niger. Le conseil municipal s'en désole.
- Parole au public : Madame Catherine Braillon, demeurant au hameau d'Athis, souhaite faire part d'un incident survenu le dimanche 15 octobre lors de l'ouverture de la chasse. Elle a reçu une volée de plombs sur sa terrasse dans l'après-midi. Elle a prévenu la mairie lundi 16 septembre 2024 et Madame Anne-Marie Lamy a alerté la police et la fédération de chasse du Calvados. La police est passée au domicile de Madame Braillon. Elle remercie les services de la mairie, Madame la 1^{ère} adjointe et les services de police. Madame Anne-Marie Lamy a contacté la fédération de chasse du Calvados et le correspondant du secteur viendra le week end prochain faire des rondes pour s'assurer que la réglementation est suivie et rappellera que les chasseurs n'ont pas l'autorisation de tirer vers les maisons. Les chasseurs sont autorisés à être dos à la clôture et viser vers la plaine.
- Parole au public : Madame Braillon demande si la municipalité pourrait enlever les arbres morts du terrain appartenant à la commune à la pointe d'Athis.
- Madame Anne-Marie Lamy évoque la question posée dans la séance de la récente commission environnement de Caen la mer, portant sur la liberté de la commune de choisir l'exploitant d'une parcelle de maraîchage dans l'hypothèse d'en confier la gestion à la SCIC dans le cadre du dispositif « ceinture verte ». Elle est en attente de la réponse. Elle propose que la commune candidate pour du maraîchage sur la pointe d'Athis. Patrick Ledoux répond que le dernier terrain acheté est exploité par le locataire en place jusqu'à fin 2026.
- Monsieur Jean-Marc Cambier expose qu'il est de nouveau intervenu en commission Caen la mer sur la sécurisation de l'aire de co-voiturage d'Éterville/Louvigny.